

Image not found or type unknown



Augmentation annuelle de loyer lors du changement de bailleur

Par **twix59**, le **10/01/2015** à **16:03**

Bonjour,

Nous étions locataires d'un appartement depuis janvier 2011. Au début du bail, le loyer s'élevait à 440 euros. En janvier 2012 et 2013 a eu lieu une augmentation annuelle du loyer selon l'indice en vigueur amenant le loyer à 447 puis 457 euros.

L'appartement a été vendu en juin 2013, cependant le propriétaire a repris comme montant de loyer le montant initial du bail soit 440 euros. Nous avons quitté le logement en août 2014 et il nous réclame la somme correspondant à l'augmentation selon l'indice de la période initiale de son achat à notre départ. Est-il en droit de le faire ?

Merci de votre réponse